

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 08 avril 2024 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14 - Présents : 14 - Votants : 14 - Pouvoirs : 0  
Date de Convocation : 02/04/2024

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy

**Secrétaire de séance** : Mme BILLAUD Vanessa.

Délibération n° D24\_02\_06

Objet BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024  
Vote du Budget Primitif 2024

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation par M. le Maire du projet de Budget Primitif pour le budget principal arrêté par la Commission des Finances,  
Vu les pièces comptables,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE, à l'unanimité

- **de voter** par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 concernant le budget principal de la commune ;
- **d'arrêter** le montant total du Budget Primitif de l'exercice 2024 concernant le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses .....	1 320 100,00 €
Recettes .....	1 320 100,00 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses .....	850 000,00 €
Recettes .....	850 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 170 100,00 €</b>
- **d'autoriser** M. le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,50 % (en section de fonctionnement ou d'investissement), conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

**Vote du Conseil Municipal :**  
Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Certifié exécutoire :**  
Télétransmis au contrôle de légalité, le **15/04/2024**.  
Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **15/04/2024**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Vanessa BILLAUD  
Secrétaire de séance

François SERVENT  
Maire